

2 orig + 1 copie - Compt
 23-4-59

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Avril 1959

Département de la Charente-Mme

OBJET :

Participation à l'édition
 d'une plaquette

53053

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. MEYER, Maire, en session ordinaire, d'après convocations faites le 6 Avril 1959.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDIEREUX, BRIENUSSEAU, LANOUE, LANUSSE, BISCAYE, BERLAND, ETCHEBER, FLAHAUT, FONTANILLE, GUILLAUD, LAMOUCHE, MASSE, MONGRAND, MOUCHOT, POUGET, REIX, MENANT BOUCHET, BETOUS, BUJARD, CHAMBOULAN, GACHET, GAILLAND, NARTEAU, Melle FOUCHÉ.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'Association Internationale des Palais des Congrès, dont Royan est un des membres fondateurs, a décidé, lors de sa réunion à Liège en 1958, de procéder à l'impression et l'édition d'une plaquette dans laquelle 4 pages seront réservées à Royan et au Palais des Congrès avec photographies et plans

La participation de Royan a été fixée à 153.368 frs, 5.000 ex seront tirés et envoyés dans le monde entier.

Le but de l'Association est de créer une rotation des Congrès Internationaux de grande importance qui se tiendront tour à tour à Rome, Liège, Dusseldorf, Royan, Berlin, Lausanne, etc...

Le Conseil Municipal

Considérant l'importance pour Royan de participer à l'Association Internationale des Palais des Congrès

Vu la délib. du Conseil Municipal du 30 Octobre 1958, approuvée par M. le Sous préfet de Rochefort, le 6 Nov. 1958 décidant l'adhésion de Royan à titre de membre fondateur à l'Association Internationale des Palais des Congrès

Vu l'avis de la Commission des Finances du 7 Avril 1959

décide

- de participer à l'impression et l'envoi de la plaquette éditée par l'Association pour la somme de 153.368 frs

- dit que la dépense sera payée en deux fractions, l'une de 123.094 frs, payable dès approbation, l'autre de 30.774 frs après envoi des plaquettes et mandatée sur le ch XXVIII, art. 8 du budget " frais d'exploitation et entretien du Palais des Congrès "

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents



EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué

Matras

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER LE 20 AVRIL 1959
LE SOUS PREFET
signé: J.VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN le 22 Avril 1959

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



K.MATRAS